

# Contrats aidés et insertion dans l'emploi : les résultats nationaux

Karl Even & Tristan Klein  
DARES

---

Il s'agit de retracer ici les résultats des exploitations des réponses aux deux vagues du panel des bénéficiaires de politiques d'emploi des personnes ayant effectué l'un des six dispositifs suivants : contrat emploi solidarité (CES), contrat initiative emploi (CIE), stage d'insertion et de formation à l'emploi collectif (SIFE co), contrat de qualification (CQ), contrat d'apprentissage et programme Trajectoire d'accès à l'emploi (TRACE). Cette étude donne également quelques éléments sur la comparaison avec une population témoin de demandeurs d'emploi pour les CES et CIE.

## 1. En 2003, une majorité est insérée dans l'emploi, mais certains sont réinstallés dans le chômage

La situation des individus interrogés en mars 2003, soit 39 mois après la sortie de dispositif est contrastée : si une bonne partie occupe un emploi, essentiellement non aidé, une minorité, relativement forte dans certains cas (CES, SIFE, Trace) se trouve au chômage ou en inactivité.

L'emploi occupé est dans la plupart des cas un CDI de droit commun, en particulier après un CIE, un CQ, un contrat d'apprentissage. Les emplois temporaires de droit commun (CDD, intérim) ou aidé sont encore nombreux pour les personnes ayant effectué un CES, un stage SIFE ou étant passé en Trace.

En matière de salaire mensuel net médian, les disparités sont également fortes :

- autour de 1100 euros pour les anciens salariés de l'alternance ou de CIE ;
- autour de 900 euros pour les anciens bénéficiaires de CES, SIFE collectif ou Trace.

## 2. Les trajectoires depuis la sortie de dispositif sont également marquées par l'hétérogénéité

La situation en mars 2003 traduit relativement bien le parcours professionnel suivi par les individus interrogés

depuis la sortie du dispositif, pris au sens de la fin de l'aide à l'employeur.

Trois remarques générales :

- il y a une influence de la conjoncture sur les parcours des individus après la sortie, avec à partir du printemps 2001, un infléchissement des accès à l'emploi et une progression des sorties de l'emploi vers le chômage ;
- pour les personnes qui se retrouvent durablement au chômage après le contrat aidé, ce dernier n'aura été pour beaucoup d'entre elles qu'une parenthèse entre deux périodes de chômage ;
- les emplois en CDD constituent pour une bonne part de l'échantillon une première étape vers un CDI.

Les personnes recrutées en CIE et en CQ dans la seconde moitié des années 1990 et sorties fin 1999 accèdent de manière durable à l'emploi non aidé, du fait notamment du maintien chez l'employeur du contrat aidé. Cette trajectoire est donc relativement rapide.

Il en est de même pour les jeunes passés par l'apprentissage avec néanmoins une phase relativement marquée d'emploi aidé au début liée à l'enchaînement sur un contrat de qualification ou un nouveau contrat d'apprentissage.

Les anciens stagiaires SIFE Collectif et les anciens salariés de CES sont une minorité à connaître un accès durable à l'emploi non aidé, tandis qu'une forte minorité retrouve durablement des situations de chômage ou d'inactivité. Les Ces vivent en outre un passage marqué en emploi aidé, du fait d'un prolongement vers un contrat emploi consolidé notamment. L'accès à l'emploi durable s'avère plus lent que pour les contrats du secteur marchand, avec des transitions encore nombreuses de situations dans la dernière année de la période étudiée (emploi aidé vers emploi non aidé ; CDD ou intérim vers CDI...).

Les jeunes entrés dans le programme Trace se retrouvent majoritairement dans une trajectoire marquée par l'alternance de périodes d'emploi et de périodes de chômage.

Si les dispositifs sont différents, les caractéristiques des individus à l'entrée sont également hétérogènes.

### **3. La comparaison avec une population témoin : les contrats sont-ils efficaces ?**

Mesurer l'efficacité du passage par un contrat aidé suppose de pouvoir dire ce qui serait advenu au bénéficiaire s'il n'avait pas été recruté dans le contrat. Pour cela, il faut construire un contrefactuel avec des données non expérimentales sur une population d'individus éligibles qui n'ont pas été recrutés dans les dispositifs. Dans le cadre du panel, nous avons interrogé une population de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin 1997, fin 1998 ou mi-1999.

Néanmoins, la comparaison entre les résultats (par exemple le taux d'emploi) de la population témoin et de la population des bénéficiaires ne suffit pas à donner une vision exacte de l'effet du passage par un dispositif de politique de l'emploi. Car, les individus qui entrent dans les programmes peuvent avoir des caractéristiques particulières qui sont à l'origine de l'entrée mais qui peuvent aussi avoir un rôle dans la situation au moment de l'enquête. Il faut mettre en œuvre des techniques économétriques pour corriger l'éventuel biais de sélection.

C'est la méthode par appariement (matching) qui a été mise en œuvre ici sur les individus recrutés en CIE ou CES. Cette méthode consiste tout d'abord à identifier les individus témoins comparables sur la base d'un certain nombre de variables observables. Une fois le support commun ainsi déterminé, il s'agit d'estimer des différences de moyennes sur les indicateurs qui nous semblent pertinents. Cette méthode a l'avantage d'être non paramétrique.

En termes d'emploi ordinaire en 2003, les personnes recrutées en CIE sont dans une situation nettement meilleure que la moyenne des individus du groupe témoin, notamment pour les CIE les plus longs (CDI, CDD deux ans). Selon ce même critère, les personnes entrées en CES sont dans des situations moins bonnes que la moyenne des témoins. On doit noter cependant que 10% des CES enchaînent ensuite sur un CEC ce qui les exclut de l'analyse.

Si l'on prend en compte un indicateur global d'emploi (y compris l'emploi aidé), la situation des bénéficiaires de CES n'est pas significativement différente de celle des individus du groupe témoin. La situation relative des CES est meilleure en 2002 qu'en 2003. Il apparaît également que les CES d'une durée d'un an donnent de meilleurs résultats que les contrats d'une durée supérieure ou inférieure.

L'étude présente également des résultats de la comparaison sur le revenu du ménage du bénéficiaire par unité de consommation.

Les résultats généraux sur l'accès à l'emploi sont disponibles sur le site internet de la Dares :

Berger E., Defosseux M., De Palmas J.-P., Even K., Mas S., Sanchez R., Zamora P. (2002), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi : des parcours sensibles aux mouvements conjoncturels de l'économie », Premières synthèses, n°52.3, Décembre.

Berger E., Defosseux M., Even K., Fleuret A., Mas S., Sanchez R. (2004), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi, trois ans après la sortie d'un contrat aidé : entre consolidation professionnelle et réinstallation dans le chômage », Premières synthèses, n°32.1, Août.

La comparaison avec la population témoin fera l'objet d'une publication en document d'études dans les prochains mois.